

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1596

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

401 911 201 RCS Bayonne.

A.B.D.S..

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 17831.00 EUR.

Adresse : 10, Z A.C.de Parme, 64600 Anglet.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : ABDS, société par actions simplifiée au capital de 17 831 euros, dont le siège social est à ANGLET (64600) 10 ZAC de Parme et immatriculée au RCS de BAYONNE sous le n° 401 911 201 TOUSERVICES DEMENAGEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est à ANGLET (64600) 12, rue Maryse Bastié – ZAC de Maignon et immatriculée au RCS de BAYONNE sous le n° 330 588 781 PROJET DE FUSION Oppositions : article L.236.14 du Code de Commerce Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2025, le représentant légal des sociétés : « ABDS », SAS au capital de 17 831 € dont le siège social est à ANGLET (64600) 10 ZAC de Parme et immatriculée au RCS de BAYONNE sous le n° 401 911 201 « TOUSERVICES DEMENAGEMENT », SAS au capital de 7 622,45 € dont le siège est à ANGLET (64600) 12, rue Maryse Bastié – ZAC de Maignon et immatriculée au RCS de BAYONNE sous le n° 330 588 781 A établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société « TOUSERVICES DEMENAGEMENT » par la société « ABDS ». Aux termes de ce projet, la société « TOUSERVICES DEMENAGEMENT » ferait apport à titre de fusion à la société « ABDS » de la totalité des éléments actifs et passifs constituant son patrimoine. A partir de la situation comptable établie au 31 décembre 2024 de la société « TOUSERVICES DEMENAGEMENT », l'actif et le passif de la société absorbée transmis à la société absorbante s'élèvent à : -Actif : 137 217,00 € -Passif : 241 542,00 € L'apport-fusion de la société « TOUSERVICES DEMENAGEMENT » au profit de la société « ABDS », n'entraînera aucune création d'actions nouvelles et aucune modification du capital de la société absorbante – la société AINGURAK, SAS au capital de 1 000 € dont le siège est à SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX (40390) ZA Ambroise 2 – 390, rue Ambroise 2 (902 790 245 RCS DAX), détenant la totalité des titres de la société absorbée et de la société absorbante et s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. Montant prévu de la prime ou du mali de fusion : néant. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. La société « TOUSERVICES DEMENAGEMENT » sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délai prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de

Commerce Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au tribunal de commerce de BAYONNE le 26 juin 2025 tant pour la société « ABDS » que pour la société « TOUSERVICES DEMENAGEMENT ». Pour avis..

